Déclaration sur les maladies rhumatismales

2008/2145(DCE) - 05/06/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une déclaration adoptée par le Parlement le 5 juin 2008, le Parlement se penche sur la question des maladies rhumatismales, en rappelant que ce sont là, des pathologies chroniques douloureuses et invalidantes.

Il indique que 30 à 40% de la population présentent des troubles musculo-squelettiques (soit 100 millions de personnes en Europe) et que les maladies rhumatismales sont la principale cause des cas d'invalidité et de mise à la retraite anticipée dans le monde du travail.

Sachant, par ailleurs, que la majorité des personnes de plus de 70 ans présentent des symptômes rhumatismaux chroniques ou récurrents, les députés invitent la Commission et le Conseil à:

- accorder davantage d'importance aux maladies rhumatismales dans la nouvelle stratégie communautaire en matière de santé, étant donné le coût économique et social élevé qu'elles représentent;
- encourager les États membres à se doter de programmes nationaux de lutte contre ces maladies et à en promouvoir la mise en œuvre;
- élaborer une stratégie communautaire de lutte contre les maladies rhumatismales et rédiger une recommandation du Conseil sur le diagnostic précoce et le traitement de ces pathologies;
- mettre en place une stratégie visant à améliorer l'accès à l'information et aux traitements médicaux.

Le Parlement indique enfin que l'adoption de politiques sociales et sanitaires fondées sur une analyse des besoins des personnes atteintes par les maladies rhumatismales réduirait le coût économique et social de ces maladies (entre 1 et 1,5 % du revenu national brut dans les pays développés).